Mise en ligne : 1^{er} octobre 2018. www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PÉTROLES FRANCO-ALGÉRIENS, Londres (1892-1903)

pétroles d'Aïn-Zeft (Oranie)

Le pétrole en Algérie par Jean TREBLA

Contrairement à ce que pourraient laisser supposer certains articles de journaux récemment publiés, l'existence de l'huile minérale dans le sous-sol de l'Algérie est connue depuis de nombreuses armées.

Sans remonter jusqu'à l'époque de la domination romaine, et faire appel aux écrits de Strabon qui signalait l'existence du goudron dans la Mauritanie Césaréenne, on peut dire que les premières recherches de pétrole dans le département d'Oran datent déjà de près d'un demi-siècle.

C'est, en effet, en 1874 qu'un pêcheur espagnol de Mostaganem, Domingo Gonzalvès, cherchant du goudron pour réparer son bateau, apprit d'un indigène qu'il existait, sur le territoire de la tribu des Beni-Zéroual, au lieu-dit Aïn-Zeft, une source salée déposant autour de son point d'émergence une assez notable quantité de bitume.

Avec quelques camarades et plusieurs propriétaires de la région d'Aïn-Zeft, Gonzalvès forma une société dans le but d'explorer et, éventuellement, d'exploiter le gisement ainsi découvert.

Quatre sources donnant du bitume avaient été reconnues, alignées sur une longueur d'environ deux kilomètres. Les travaux entrepris consistèrent en galeries (avec puits d'aérage) ayant pour but d'abaisser le point d'émergence, dans l'espoir d'augmenter ainsi le débit.

En même temps, une autre société construisait près des recherches, au village de Saint-Aimé, une raffinerie destinée à traiter les bitumes d'Aïn-Zeft, Les travaux se continuèrent jusqu'en 1885, époque à laquelle la société les suspendit faute de capitaux.

La concession qu'ils avaient demandée leur ayant été refusée en 1890, les premiers explorateurs cédèrent leurs droits et leurs installations à une nouvelle société : « The Algerian Petroleum Fields Syndicate Limited » qui, en 1892, se substitua « Société [générale] des Pétroles franco-algériens ». Celle-ci, en abandonnant les recherches par puits et galeries, entreprit des sondages à grande profondeur.

Trois premiers sondages furent exécutés sous la direction de M. W. Paynter, profonds respectivement de 300, 250 et 215 mètres; il ne donnèrent que des résultats médiocres. Le plus profond permit cependant de recueillir une faible quantité d'une huile assez fluide dont l'usine de Saint-Aimé put extraire près de 40 % de pétrole lampant.

Un nouveau directeur, M. S. Armitage, fit commencer, en 1895, un quatrième sondage. Celui-ci rencontra, le 20 juin de la même année, à 410 mètres de profondeur, une nappe d'huile minérale qui produisit au début jusqu'à 7.000 litres par 24 heures. Le

niveau de l'huile, qui s'était tout d'abord établi à une centaine de mètres au-dessous de l'orifice du sondage, s'éleva peu à peu et, au mois de septembre, l'huile s'écoulait d'elle-même à la surface du sol.

Un cinquième sondage exécuté à 200 mètres du précédent rencontra, à 82 mètres de profondeur, une couche perméable qui donna lieu à une importante venue d'huile et d'eau.

Une demande de concession fut alors présentée par M. Provost, ayant droit de la Société des Pétroles franco-algériens, et, la concession se faisant attendre, les travaux furent suspendus.

Ce n'est que le 30 mars 1905 que la concession des Mines de Pétrole d'Aïn-Zeft fut instituée en faveur de M. Provost.

(Les Travaux nord-africains, 4 juin 1921)

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 4 juin 1893)

Société générale des pétroles franco-algériens. — Une compagnie vient d'être formée à Londres, au capital de 5 millions de francs, par action de 25 francs, pour l'exploitation des pétroles, droits, concessions ou franchises, en rapport avec la production de la vente des pétroles et toutes espèces d'huiles en France, colonies, Algérie ou autres pays.

HUILES MINÉRALES EN ALGÉRIE (*Le Petit Marseillais*, 27 novembre 1895)

On nous télégraphie d'Oran, 23 novembre :

D'intéressantes expériences ont eu lieu avant-hier à Aïn-Zeft (Dahra). La Compagnie générale des pétroles franco-algériens a exécuté des sondages à une profondeur de 416 mètres au moyen d'une pompe renfermée dans un tube et manœuvrée à l'aide d'une tringle articulée, mue par une machine à vapeur.

En cinq heures, cinq mille litres d'huile ont été obtenus et ce qui constitue un grand point pour l'industrie, c'est l'analyse de cette huile. Voici ce qu'elle a produit : pétrole 12 pour 100 ; huiles à graisser 28 ; huiles intermédiaires 37 ; paraffine 12 ; vaseline 4 ; coke 5 ; eau 2 ; total 100.

De tous ces produits, le pétrole a la plus faible valeur commerciale. En raison des résultats acquis, la Compagnie s'est mise en mesure de demander une concession de gisements. Si elle l'obtient, elle créera à Mostaganem une usine pour séparer les divers produits et les soumettre au traitement industriel propre à chacun d'eux.

La portée économique de semblables installations est trop importante pour que nous ne fassions pas des vœux sincères pour leur réussite.

INVERSION DES RÔLES (L'Indépendant de Mostaganem, 8 décembre 1895)

La *Tribune de Mostaganem* et après elle le *Fanal*, se sont fait l'écho d'un bruit très grave, que je ne connaissais depuis dix jours, mais que je voulais pas encore relater, d'abord pour ne pas indisposer la haute administration, qui est très susceptible, et

_

ensuite parce que j'espérais que le gouvernement général renoncerait à ses prétentions.

Maintenant que l'indiscrétion est commise, il n'y a plus aucune raison de se taire. Bien au contraire, il est indispensable de discuter cette grosse question, afin d'empêcher une décision qui serait à la fois une colossale injustice et une entrave apportée au développement industriel du pays.

Il s'agit d'une question posée à la Société Armitage, quand elle déposa sa demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter la mine de pétrole d'Aïn-Zeft.

— Quelle somme donnerez-vous pour contribuer à l'achèvement du port de Mostaganem ?

Le montant de cette contribution, paraît-il, aurait été fixé d'office à la somme de 500.000 francs.

Quel que soit le chiffre en question, ne serait-il même que de 10.000 francs, il est certain qu'il y a là un abus qui ressemble presque à du chantage, à moins que ce soit une manœuvre pour éliminer la société actuelle, afin d'attribuer ensuite la concession à une compagnie nouvelle. Portabis, Gérard et Ganivet n'agissaient guère autrement, et les magistrats de leur pays ont trouvé cela très mauvais, ce qui me porte à croire qu'il n'y a rien de vrai dans tous ces racontars et qu'on a calomnié l'Administration française en lui attribuant d'aussi machiavéliques desseins.

On encouragerait drôlement les capitalistes à venir entreprendre la recherche de nos mines et autres richesses cachées à quelques centaines de mètres sous terre, si on leur tenait le langage suivant :

— « Nous sommes bons princes et nous vous laissons la plus grande attitude pour dépenser votre argent. Vous pouvez consacrer un million, deux millions, même davantage pour explorer les entrailles du sol ; mais quand vous aurez trouvé le filon convoité, nous vous demanderons la forte somme pour terminer un port qui traîne par là depuis pas mal d'années et que nous aurions dû achever nous-mêmes. »

Vous voyez d'ici comme cette perspective exciterait l'émulation des possesseurs de capitaux.

C'est tout bonnement grotesque.

La Société [générale] des pétroles franco-algériens vient de dépenser en recherches des sommes énormes.

Elle a mené a bien une entreprise que plusieurs autres sociétés avaient abandonnée, par découragement, après s'y être inutilement échinées pendant vingt ans.

Elle dote l'Algérie d'une découverte qui, si elle continue de donner les résultats obtenus jusqu'à ce jour, amènera dans le département d'Oran dix autres sociétés et cent millions de capitaux.

Elle va inaugurer une exploitation qui doublera le trafic d'une ligne de chemin de fer et d'un port de mer, et enrichira une ville et tout une région.

Et l'on trouve que ce n'est pas assez! On voudrait encore imposer à cette Compagnie une contribution d'un demi-million comme condition sine qua non de l'autorisation d'exploiter, avant même qu'un travail d'une certaine durée soit venu démontrer que le gisement d'huile minérale est vraiment aussi riche qu'on l'espère!

Cette prétention ne soutient pas un moment l'examen. Si elle était admise en principe, nulle autre société n'oserait entreprendre de nouveaux forages, et nous verrions tuer dans l'œuf une industrie dont la région espère tant d'avantages de tout genre.

Du reste, on accordant à la Société [générale] des pétroles franco-algériens la concession qu'elle demande, on est loin de lui faire un cadeau gratuit.

Ce cadeau, elle l'a acheté par sa persévérance, sa ténacité et le sacrifice d'un gros capital.

En exploitant les huiles minérales, elle paiera en outre à l'État une redevance de tant par tonne, et cette redevance, le Trésor ne l'aurait jamais palpée si le gisement de pétrole eût été laissé où il est, à 400 mètres sous terre.

De plus, la société paiera des frais de transport à une ligne de chemin de fer ce qui diminuera la garantie d'intérêt, et des droits de tonnage au poil de Mostaganem, ce qui entrera encore dans les caisses publiques.

Enfin, elle construira à Mostaganem une usine destinée à travailler les produits sur place, usine qui occupera nécessairement un nombreux personnel et enrichira la cité.

Mais dans le travail de ces produits il y a des degrés. La société peut se contenter de séparer purement et simplement les divers éléments qui entrent dans la composition de l'huile d'Aïn-Zeft, et de les exporter ensuite à l'état brut.

Ou bien elle peut les raffiner avant expédition et décupler ainsi l'importance de l'usine et le travail donné aux environs.

Il est évident que si on la taquine injustement d'un côté, elle se rattrapera de l'autre. Cela, c'est tout à fait humain, et il n'y a personne d'entre nous qui n'en fit autant en pareil cas.

Qui en souffrira? Le pays.

L'intérêt de l'Algérie commande donc que l'on renonce à ces prétentions, si toutefois elles ont existé. Nous espérons qu'on le comprendra.

Oran, le 25 janvier 1896 Les Pétroles du Dahra par BRUNAY (*L'Impartial oranais*, 26 janvier 1896)

Quelques journaux oranais publiaient récemment des articles sensationnels sur les pétroles du Dahra.

Le plus considérable d'entre eux consacrait même trois premiers « Oran » consécutifs à exalter, hors de toutes mesures, les mérites transcendants d'explorateurs et capitalistes anglais auxquels la France était redevable de la découverte, en Algérie de mines d'huile minérale d'une richesse à rendre jaloux les propriétaires des meilleurs gisements de Pensylvanie et de Bakou.

Les pétroles algériens paraissent effectivement n'avoir rien à envier comme abondance et qualité à tous ceux qui ont fait la fortune des pays où on les a découverts.

Il convient toutefois de réduire considérablement les éloges décernés injustement et très maladroitement à ceux, industriels ou financiers étrangers, qui n'ont consacré leur grande habileté qu'à dépouiller les premiers pionniers algériens et capitalistes français auxquels ils étaient censés venir apporter un loyal concours d'associés honnêtes.

Des renseignements précis nous permettent heureusement d'affirmer que l'Administration algérienne, mise en garde par de fâcheux précédents, usera de ses droits (ainsi que le demande l'auteur compétent d'un article paru dans le dernier numéro de *Républicain oranais*) pour empêcher qu'il se produire à propos des pétroles du Dahra, un pendant au scandale des phosphates de Tebessa.

Cette nouvelle richesse nationale, heureusement placée sous le régime de la loi de 1810 qui régit les concessions de mines, échappera certainement aux convoitises de des messieurs d'outre-Manche qui croyaient déjà avoir posé le grappin dessus.

Ah! dame, c'est que ces messieurs jouent habilement du truc de la « Society limited » avec lequel s'est tout dernièrement pratiqué une vaste saignée à l'épargne française sous prétexte de mines d'or dans le sud Africain. Un naturel de la Grande-Bretagne flanqué de deux innocents prête-noms français s'était même déjà mis en instance pour obtenir la concession du gîte pétrolifère d'Aïn-Zeft ; celui-là même où un sondage poussé à 416 mètres a amené le jaillissement à trois cents mètres de hauteur d'une quantité considérable d'huile minérale.

Mais ce gisement d'Aïn-Zeft, l'un des quatre seuls affleurements connus encore à ce jour, a été signalé par des Algériens — comme les trois autres du reste (pour lesquels messieurs les Anglais se sont fait donner des permis d'exploration) — plus de quinze ans avant que ces oiseaux de proie songeassent à y mettre le bec.

Il y a longtemps qu'un marin mostaganémois se servait du produit naturel de la source d'Aïn-Zeft en guise de brai et goudron pour calfater des barques.

Il y a dix ans qu'une société oranaise demandait la concession d'Aïn-Zeft après avoir dépensé en travaux d'exploration et de recherches de procédé de traitement de la matière brute plus de cinq cent mille francs, tant de ses ressources propres que de celles que lui avaient apportées une société parisienne.

Mais les débuts de semblables entreprises sont soumis à de dispendieuses écoles et les travaux coûtent fort chers en pays désert, comme l'était à cette époque la région d'Aïn-Zeft, dépourvue de toute route, éloignée de tout centre de population et rendue exceptionnellement inaccessible par le Chéliff manquant de pont.

Il arriva donc que les sociétés oranaise et parisienne épuisèrent leurs ressources financières avant d'avoir achevé les travaux imposés par le service des mines pour démontrer la concessibilité du gîte demandé par elles.

Mais dès 1887, son importance était déjà parfaitement établie ainsi que le prouve le rapport de M. Jules Delecourt-Wincqz, ingénieur-conseil de la Compagnie internationale de recherches des mines et d'entreprises de sondages de Bruxelles qui, à la suite d'une visite des lieux, faite à la fin de l'été 1887, s'exprime ainsi :

« Les intérêts importants que la Compagnie internationale de recherches des mines et d'entreprises de sondages, a dans un grand nombre d'exploitations en Roumanie, en Galicie et en Italie, ont engagés les propriétaires de l'usine de Saint-Aimé et explorateurs des gîtes de pétrole dans le Sahara, à me donner la mission de constater la possibilité d'une affaire financière importante dont les bénéfices, seraient rémunérateurs pour les bailleurs de fonds, apportant un capital nouveau aux propriétaires actuels de l'affaire qui ont dépensé une somme importante dans les travaux d'exploration, dans les constructions de Saint-Aimé et dans des dépenses de toute nature. »

Rendant compte des travaux et installations qu'il a visités, l'auteur du rapport entre dans des détails trop longs pour prendre place dans un article de journal, puis il conclut :

- « Ma réponse est affirmative et je me base sur les considérations suivantes :
- 1° Terrains géologiques. Ils sont ceux que j'ai toujours trouvés en Italie sur les Apennins, en Galicie sur les Carpathes, en Roumanie également. Terrains récents, s'appuyant généralement sur le crétacé et dans lequel on trouve de fortes veines de pétrole.
- 2° Galeries existantes prouvant à l'évidence que le premier diagnostic est sérieux ; en effet, elles se trouvent dans le voisinage des dépôts salins ; elles sont taillées dans des marnes grises, traversées par des dépôts de gypse et de soufre. De plus, le pétrole y coule par toutes les fissures profondes.
- 3° Existence du pétrole dans un puits foré et son renouvellement au fur et à mesure qu'on le retire, malgré des éboulements sérieux au fond de ce sondage qui donne cent kilogs par jour quoiqu'il ne soit pas arrivé à la profondeur voulue.

Par ces considérations et la visite que j'ai faite au gîte d'Aïn-Zeft, il résulte, pour moi, qu'on se trouve évidemment, dans toute cette région, en présence d'un bassin pétrolifère important qu'il s'agit d'exploiter industriellement.

J'estime donc qu'il serait avantageux de réunir un capital nouveau, de reprendre les travaux et l'on devra arriver à des résultats rémunérateurs »

C'est donc seulement après avoir amené l'affaire à ce point, que les intéressés français et algériens se mirent en rapport avec messieurs les Anglais et passèrent, le 24 avril 1890, un traité par lequel ils cédaient leurs droits et leur avoir moyennant qu'il leur serait alloué. le tiers des bénéfices futurs de l'entreprise qu'allaient continuer les cessionnaires qui exigeaient les deux autres tiers pour eux.

Ce premier étranglement ne leur suffit bientôt plus.

Une fois mis en possession de tout l'actif des sociétés oranaise et parisienne et après s'être fait délivrer, avec le consentement et l'appui de leurs victimes, un nouveau permis d'exploitation, ils signifièrent aux anciens ayant droit, par lettre du 5 mai 1891, qu'ils ne pouvaient remplir leurs engagements antérieurs qu'ils regardaient comme caducs et offrirent un nouveau traité réduisant encore de deux tiers environ la part d'intérêt déjà tombée, par le traité annulé, à un tiers des bénéfices totaux.

De plus, la nature du contrat primitif était changée et les premiers ayant droit d'Aïn-Zeft, ne devaient plus avoir en tout que 2.600 parts dans une société limited, comprenant 25.000 parts, soit environ un dixième.

Le coup était d'autant plus canaille que les victimes de cette infamie ne pouvaient recourir à justice sans s'exposer aux plus fâcheuses complications, notamment au retrait par l'État de tout permis d'exploration ; celui délivré depuis un an n'ayant été accompagné d'aucun travail d'exploration.

Cette crainte agissant sur un grand nombre des intéressés, jointe à quelques légers avantages particuliers faits à quatre détenteurs influents des titres des anciennes sociétés oranaise et parisienne amenèrent tous les anciens ayant droit, sauf un, à accepter la part insignifiante de dix pour cent à se repartir entre tous dans une société limited anglaise dont les quatre-vingt-dix centièmes furent attribués à des parasites.

Ce qu'avait prévu l'unique opposant à ce singulier accord ne tarda pas à se produire. La première société limited se mit en liquidation sans avoir rien fait de façon à pouvoir faire jouer le troisième acte de cette sinistre comédie.

Une deuxième société limited anglaise achète alors l'actif de la première dans des conditions telles que la part des droits des sociétés oranaise et parisienne ne serait plus, sans le refus d'adhésion du membre récalcitrant, que de 9.600 parts sur 200.000, c'està-dire de moins d'un vingtième et, en réalité, de rien du tout ; car par une ingénieuse création de parts de privilèges que les Anglais se réservent, ils n'auraient qu'à faire une seconde liquidation pour mettre légalement à la porte, avec les poches absolument vides, tous les Oranais et Parisiens.

Ces manœuvres sont aujourd'hui complètement connues de l'autorité administrative qui, avant d'instruire la demande de concession d'Aïn-Zeft, veut savoir au juste à qui elle a à faire.

Messieurs les Anglais sentent bien qu'ils ne pourraient pas justifier de l'emploi par eux à Aïn-Zeft de la moitié seulement des capitaux précédemment dépensés par les sociétés oranaise et parisienne.

Ils comprennent aussi qu'ils ne peuvent pas avoir équitablement droit à la concession par la France d'un gîte minier à leur profit presque exclusif.

Voilà pourquoi ils viennent d'avoir recours à un nouvel expédient. Ils ont fait intenter un procès aux sociétés oranaise et parisienne, par un compère parisien se présentant comme courtier et leur réclament une commission de près de dix-sept pour cent pour leur avoir procuré la collaboration de messieurs les Anglais.

Ils savent parfaitement que cette demande est sans fondement, mais comme on peut avec beaucoup d'argent employer les maîtres du barreau et les plus habiles procéduriers parisiens, ils espèrent grâce aussi à l'immense réclame qu'ils se sont faite dans la presse, arriver à faire constater dans un acte judiciaire l'influence décisive de l'intervention des Anglais dans la découverte des pétroles algériens.

Ils se feraient une arme diplomatique d'un pareil document, et il faudrait bien peu

connaître Albion pour ne pas comprendre le parti qu'on en tirerait.

Leur avocat, en voulant démontrer que son pseudo-client ne cachait pas la société anglaise des pétroles algériens, est radicalement allé à l'encontre de son dire, car il a exhibé de son dossier une pièce qui ne pouvait y être que par la connivence de la susdite société à laquelle elle appartenait en propre puisque c'est une saisie-arrêt mise entre ses mains à l'encontre d'un de ses membres qui n'avait aucun motif d'en sortir.

Tout ce qui procédé n'est encore, du reste, qu'une faible partie des méfaits de messieurs les Anglais, qui ont employé des moyens plus répréhensibles encore pour s'approprier les trois autres gîtes pétrolifères du Dahra.

Le moment de les dévoiler arrivera bientôt.

Concluons simplement pour cette fois en disant : Les pétroles du Dahra doivent être joliment bons pour avoir excité à un tel point les convoitises de messieurs les Anglais.

La France ne peut en accorder la concession qu'à une société réellement honnête et française, sauf à donner aux demandeurs anglais une très équitable et même généreuse rémunération de leur coopération à l'œuvre des premières sociétés exploratrices.

LES RECHERCHES DE PÉTROLE DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN (ALGÉRIE) (Le Génie civil, 8 août 1896) (L'Écho des mines et de la métallurgie, 23 août 1896)

Périmètre d'Aïn-Zeft

Le périmètre d'Aïn-Zeft, dont la concession est en ce moment demandée par la société anglaise dite Société générale des pétroles [franco-]algériens, s'étend au nord de Chéliff sur environ 12 kilomètres carrés.

.....

LE PÉTROLE EN ALGÉRIE A SAINT-AIMÉ par Henri Dematons (*Le Petit Troyen*, 5 avril 1903)

L'Algérie n'a pas de charbon. Elle en reçoit de l'Angleterre et des États-Unis. Si une guerre survenait, les chemins de fer, les navires, les industries diverses, etc., cesseraient de fonctionner. Pour obvier à ce danger, il faut remplacer le charbon par un autre combustible.

Sous un volume moindre, le pétrole renferme plus de calories que le charbon et s'emmagasine plus facilement et à meilleur compte.

Déjà, dans beaucoup de pays, on remplace le charbon par le pétiole. Les Américains depuis longtemps ont des lignes de chemins de fer exclusivement chauffées au pétrole. L'Angleterre elle-même, pays du charbon, possède des lignes qui commencent à employer ce combustible.

Pourquoi l'Algérie n'imiterait-elle pas ces pays ? Attendrait-elle d'être privée de charbon par un accident international ?

Elle possède des gisements de pétrole connus depuis longtemps.

Pourquoi ne s'en servirait-elle pas dès maintenant ? Pourquoi ne pas remplacer, comme le fait aujourd'hui à Saint-Aimé (Djidiouïa) le syndicat des pétroles du Dahra, les

machinée à charbon par des machines au pétrole brut ?

Nos approvisionnements en charbon en Algérie sont si peu importants qu'en cas de guerre européenne, nous les aurions épuisés en moins de huit jours.

Il ne serait point nécessaire, comme en le croit généralement, de bloquer nos ports pour nous priver de ce combustible ; il suffirait que les vapeurs anglais cessassent de nous ravitailler et nous verrions en peu de temps nos locomotives immobilisées et nos navires en panne.

Se doute-t-on que le gouvernement anglais est tenu chaque jour et télégraphiquement au courant, par ses consuls, de l'état de nos approvisionnements et qu'il sait de combien de tonnes nous pouvons disposer.

Il est de la plus haute importance pour nous de trouver, dans le pays même, un combustible qui puisse avantageusement remplacer la houille et nous libérer de l'étranger sous ce rapport.

Ce combustible, le pétrole, que depuis tant d'années nous allons chercher en Amérique, nous en possédons à Saint-Aimé, entre Alger et Oran, des nappes d'une richesse inouïe.

Depuis plus de dix ans, des hommes de volonté ont lutté contre tous les obstacles pour atteindre les sources de pétrole.

La couche de grès a été creusée à une profondeur de plus de 500 mètres ; des sommes énormes ont été consacrées à ces tentatives jusqu'alors infructueuses, l'insécurité du lieu, l'ardeur du soleil, les privations et les déboires de toute sorte n'ont pu avoir raison de la ténacité de ces vaillants.

Le métier de pétrolier n'a rien de paradisiaque. Le pétrole ne se trouve pas dans un Eden. Aïn-Zeft (puits principal) est un désert de rochers et de cailloux, situé à 23 kilomètres de Saint-Aimé, sans chemins de communication. Sauf la piste faite par le passage des voitures qui charrient le pétrole d'Aïn-Zeft à la Djidouïa, — où patrons, mineurs et tâcherons vivent de la même vie, où la brousse même ne pousse pas, où l'on ne trouve pas d'eau à boire.

Et maintenant que nos vaillants pionniers touchent au succès, savez-vous que l'obstacle le plus considérable qui s'oppose à la réalisation de leurs légitimes espérances est l'insouciance de l'administration qui n'a pas encore donné les permis d'exploiter nécessaires ?

Saint-Aimé, anciennement Djidouïa, sur la ligne du chemin de fer d'Oran à Alger, est appelé à devenir un centre d'industries importantes. Les usines sont prêtes et le matériel augmente de jour en jour.

Il faut encore des capitaux, mais avant tout l'autorisation qui se fait encore attendre bien qu'elle soit demandée depuis cinq ans.

Suite:

1903 : Société des Mines de pétrole d'Aïn-Zeft :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_petrole_Ain-Zeft.pdf